



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
29	12	23

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit février, à 18 heures 00, le conseil municipal de la commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 21 février 2022

Le quorum étant atteint, Marilyn MASSONI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Présents : Jean-Charles GIABICONI - Frédéric RAO - Maria GAROBY - Patrick GIGON - Marjorie PINDUCCI - François LEONELLI - Marilyn MASSONI - Thérèse MACRI - Jean-Pierre VALDRIGHI - Patricia BENIGNI - Jérôme CAPPELLARO - Jessica LOPES-BARROSO.

Absents excusés : Noël TOMASI (a donné procuration à Maria GAROBY) - Muriel BELTRAN (a donné procuration à Jean-Charles GIABICONI) - Marie-Noëlle SAROCCHI (a donné procuration à Jean-Pierre VALDRIGHI) - Mustapha RACHID (a donné procuration à Patrick GIGON) - Jacqueline RISTICONI (a donné procuration à Jérôme CAPPELLARO) - Paul POLI (a donné procuration à François LEONELLI) - Pascale GIORDANO (a donné procuration à Thérèse MACRI) - Antoine DEGERINE (a donné procuration à Frédéric RAO) - François-Marie LUCCHETTI (a donné procuration à Marjorie PINDUCCI) - Claudia TORRE (a donné procuration à Marilyn MASSONI) - François GRISANTI (a donné procuration à Jessica LOPES-BARROSO).

Absents : Patrick EIDEL-GIUDICELLI - Laetitia OLIVESI - Dominique BENIGNI - Christelle CRUCIANI - Ariane ALBERGHI - Anthony GANDOLFI.

Délibération : N°29-28-02-22

Objet : Motion de soutien au peuple Ukrainien.

VU le référendum du 1^{er} Décembre 1991 en faveur de l'indépendance de l'Ukraine vis-à-vis de l'Union Soviétique,

VU le traité de Minsk du 08 Décembre 1991 entérinant la dislocation de l'Union soviétique et donnant naissance à la Communauté des États indépendants (CEI),

VU le traité du 16 Juin 1992, fixant le cadre général de coopération Franco-Ukrainienne,

CONSIDÉRANT le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes réaffirmé dans la Charte des Nations unies,

CONSIDÉRANT les multiples demandes de soutien formulées par les autorités Ukrainiennes pour cause de guerre contre la Russie touchant particulièrement les populations Ukrainiennes,

CONSIDÉRANT l'appel des autorités Ukrainiennes et leur demande d'intégration dans l'Union Européenne,

CONSIDÉRANT l'impérieuse nécessité d'un processus démocratique de paix accepté et partagé entre l'Ukraine et la Russie, reposant sur des fondements justes et parfaitement crédibles,

Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20220309-29-28-02-22-DE
Date de télétransmission : 09/03/2022
Date de réception préfecture : 09/03/2022

Le Conseil Municipal de la mairie de Biguglia :

MANIFESTE sa solidarité totale à l'égard du peuple Ukrainien dont l'avenir est actuellement incertain,

APPELLE au dialogue politique entre l'Union Européenne, la Russie et l'Ukraine afin de trouver au plus vite une issue politique, démocratique et crédible à ce conflit,

PROPOSE de mettre en place une collecte de dons de produits de première nécessité au bénéfice de la population Ukrainienne pour l'aider à faire face aux difficultés qu'elle rencontre,

PROPOSE de solliciter les administrés de Biguglia pour recenser les logements disponibles pouvant accueillir des ressortissants Ukrainiens le temps du conflit.

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20220309-29-28-02-22-DE
Date de télétransmission : 09/03/2022
Date de réception préfecture : 09/03/2022